

Les amis des cours d'eau genevois reviennent à la charge

Dans une lettre adressée aux autorités suisses et françaises, **Coordination rivières** demande des mesures pour la protection des cours d'eau.

«Les rivières du bassin genevois sont en train de crever», s'exclame Alexandre Wisard, de la Société suisse pour la protection de l'environnement.

Une quinzaine d'associations écologistes suisses et françaises regroupées sous le label «Coordination rivières» lancent un nouveau cri d'alarme. Afin d'obtenir une action concrète pour la protection des rivières, la Coordination a envoyé, lundi 12 juin, une lettre aux Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie, ainsi qu'aux députés du Grand Conseil genevois.

«Si les documents et les études sur l'état de nos rivières s'accumulent, la volonté d'appliquer les mesures proposées fait défaut», souligne Christina Meissner, secrétaire de la Coordination rivières. La missive adressée aux autorités dresse un bilan de l'état des rivières dans l'Ain, la Haute-Savoie et à Genève. «Triste anniversaire! Trois ans après notre proposition d'un plan d'action, nous en sommes toujours au statu quo et les rivières se portent de plus en plus mal», constate, amère, Mme Meissner.

La Coordination rivières demande donc que l'application de la politique globale de gestion des eaux – telle qu'elle a été définie par le Conseil d'Etat en novembre 1992 – passe la vitesse supérieure. Mesures différenciées pour chaque cours d'eau, financement de ces mesures – notamment

par une augmentation du prix de l'eau – et calendrier précis des actions sont réclamés pour Genève.

UNE DÉCHARGE SAUVAGE

Exemple parmi les divers préjudices dont souffrent les rivières, une visite de la décharge Nicolas, à l'embouchure de la Menoge et de l'Arve (Vetraz-Monthoux), a été organisée pour les journalistes. Montrant du doigt une rive de la Menoge, défigurée par l'accumulation de remblai, Michel Rioche, de l'Association pour la qualité de la vie, explique: «En toute illégalité, le propriétaire de ce terrain, classé zone naturelle, a commencé par le déboiser, voici douze ans.» Ensuite, l'entrepreneur Nicolas a exploité le gravier du lit de la rivière, rebouchant les trous par du tout-venant en provenance de Genève.

Des pratiques qui ont des conséquences écologiques à plusieurs niveaux. Premièrement, une zone inondable, qui ne peut plus jouer son rôle régulateur en cas de crue, est supprimée. «Si on continue à endiguer à ce rythme l'Arve, légalement ou de façon sauvage, c'est Genève qui sera sous l'eau aux prochaines grosses pluies», s'exclame M. Rioche. Deuxièmement, le débit de la rivière s'accroît et provoque une érosion plus rapide des rives. Troisièmement, faune et flore disparaissent et la biodiversité est menacée. Enfin, le filtrage de l'eau qui

pénètre dans la nappe phréatique se fait moins bien.

RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

«Les responsables de ce gâchis sont le propriétaire qui n'a pas respecté la loi, le maire qui a conclu un accord avec l'exploitant pour des déversements illégaux et enfin le flou et la complexité de la législation française qui permet à des entreprises de constructions suisses de se débarrasser à bon compte de leur remblai», explose M. Rioche. En effet, pour la loi française, les gravats ne sont pas considérés comme des déchets. «Ils échappent ainsi aux conventions européennes sur les déchets, dont la Suisse est également signataire», souligne M. Rioche. Pour l'Association pour la qualité de la vie, l'appellation de déchets «de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites et les paysages...» s'applique parfaitement au tout-venant genevois.

Un arrêté du préfet de la Haute-Savoie, du 6 juin 1995, a interdit la décharge Nicolas et a ordonné la remise en état des lieux par le propriétaire. «Nous sommes bien entendu très heureux de cette décision et nous espérons que la collectivité publique se mobilisera bientôt en aval plutôt qu'en amont des problèmes», conclut M. Rioche.

GABRIELLE PILET



Il est interdit d'arroser les légumes avec l'eau de l'Aire, ainsi que de pêcher dans ce cours d'eau genevois.